

Communiqué de presse du 23 janvier 2008

La Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière recommande la mise en place d'un contrôle technique moto

La DSCR suit les recommandations d'un rapport du Conseil Général des Ponts et Chaussées récemment publié, qui préconise un contrôle technique (CT) pour l'ensemble des deux roues à moteur (2RM), via le réseau des centres auto, et qui pourrait se mettre en place dès la deuxième moitié de l'année 2009. Peu avare en paradoxe, ce rapport reconnaît pourtant ne pas être en mesure de démontrer le lien entre état du véhicule et sécurité des 2RM. Il attribue l'amélioration de la pollution automobile à la mise en place du contrôle technique auto, en "oubliant" au passage le rôle primordial des normes européennes. Enfin, il suggère qu'un contrôle technique permettrait de garantir les transactions entre particuliers sur le marché de l'occasion. Il omet en cela qu'il existe déjà une garantie légale (contre les vices cachés) qui joue entre particuliers et qu'un contrôle volontaire est toujours possible chez un concessionnaire moto.

Une analyse détaillée de ce rapport est disponible sur le site internet de la FFMC.

La décision politique de mettre en place un CT moto pourrait être prise dans les semaines qui viennent à l'occasion d'une réunion du CISR (Conseil Interministériel de la Sécurité Routière). Pourtant, cette question est loin de faire l'unanimité y compris chez les professionnels. En l'absence de justification sérieuse, et face au coût attendu, **la FFMC réaffirme son opposition à la mise en place d'un contrôle technique pour les motos** qui ne serait qu'une contrainte bureaucratique de plus sans bénéfice du point de vue de la sécurité ni de l'environnement.

Au delà, la FFMC dénonce le développement progressif d'une société du contrôle qui déresponsabilise les citoyens. A l'heure où le pouvoir d'achat fait partie des principales préoccupations des Français, une telle mesure reviendrait à détourner des dizaines de millions d'euros supplémentaires du revenu des usagers de la route vers des entreprises privées et ce, sans bénéfice ni pour les usagers ni pour la société.

La FFMC invite les motards à la rejoindre immédiatement dans cette nouvelle épreuve de force, à signer la pétition qui sera disponible en ligne dès demain mardi sur son site internet (<http://motardsencolere.com/-Controle-technique-.html>) et à interpeller leurs députés face à une proposition de loi déposée par Thierry Mariani sur le sujet (un modèle de courrier sera également disponible en ligne à cette même adresse).

Contact Presse

Philippe Leduncq : 06 85 13 34 10
Guillaume Chocteau : 06 61 71 08 67